DU PRIX DE VOYAGE POUR LES ÉMIGRÉS

d'Air Algérie

Photos : Samir Sid

Une cliente rencontrée tout à l'heure dans votre agence s'est vu refuser l'application de ces nouvelles dispositions de tarif famille sur les trois billets tout simplement parce que la malheureuse a acheté ses 3 billets à l'avance, début avril. Est-ce juste ?

Nous avons été très clairs : pour cette opération, il n'y a pas de rétroactivité pour une raison très simple. Lorsque vous voulez vous faire rembourser un billet, il existe une procédure. Vous venez voir AA ou une agence, nous vous remboursons, nous vous rendons votre argent mais alors votre réservation saute automatiquement et il n'est pas évident que l'on puisse vous trouver une place et qui plus est aux dates initiales. Donc pour l'opération de cette année, nous n'appliquons pas la rétroactivité des mesures, nous sommes conscients que cela pénalise certains, mais l'opération étant lancée en pleine campagne d'été, les réservations ayant commencé en février, c'est un peu trop tard. Il est clair cependant que l'année prochaine nous tirerons les conclusions et tenterons d'informer les clients à temps pour ne pénaliser personne. C'est pourquoi, je conseille vivement à tous ceux qui ont déjà acheté leurs billets de les garder précieusement parce qu'il n'est pas évident qu'ils puissent trouver des places. Il faut que le client sache que nous sommes dans l'obligation de déposer notre programmation d'été très tôt auprès de l'aviation civile française qui doit l'approuver avant que l'on ne commence à opérer. Celle de cet été a été déposée en octobre dernier et les approbations ont été données, ce qui a permis à A A d'ouvrir les ventes en février. Les nouvelles mesures étant intervenues en cours d'exécution du programme, nous ne pouvions remodeler et refaire la programmation, ni encore moins rajouter des capacités, les accords aériens ne nous permettant pas de le faire. C'est pourquoi, tout l'effort d'AA a consisté à dégager, dans la programmation approuvée, des disponibilités pour les 20 000 clients potentiels supplémentaires que nous escomptons avec ces nouvelles mesures.

Est-ce seulement Air Algérie qui prend en charge cette opération ou est-elle confiée aussi aux agences agréées ?

La vente est aujourd'hui libre et les clients peuvent réserver et acheter leurs billets partout, y compris dans les agences installées dans les coins les plus reculés de France. Avant 2006, on procédait par allotement, autrement dit, on donnait des quotas de places aux agences qui les commercialisaient. Ce modèle de fonctionnement a eu son efficacité à une certaine époque mais il a très vite montré ses limites et a notamment permis à certaines agences à s'ériger pratiquement en monopole et à devenir incontournables. Lorsque nous avons mis fin à ce système et que nous avons rendu libre la vente, sans quotas, les agences n'étaient pas contentes au début, mais aujourd'hui elles se battent pour offrir les meilleures prestations au client. Si bien qu'au final, par cette ouverture, nous avons amélioré le confort du passager qui n'a plus à souffrir, à attendre, à verser des arrhes pour sa réservation… Il faut toutefois noter que les agences sont soumissionnées à 7%. Autrement dit, elles touchent 7% du produit de leurs ventes. C'est dire qu'en plus des efforts consentis par AA par rapport aux prix de référence, en plus des promotions telles que celles contenues dans ces nouvelles mesures, Air Algérie doit aussi verser cette commission.

Avant de terminer, pourriez-vous, objectivement, nous dire si vous faites aisément face à la mise en œuvre de ces mesures ?

Je vous rappelle que nous sommes partie prenante de ce processus. L'Etat nous a impliqués, parce que nous sommes une compagnie appartenant à 100% à l'Etat. Je ne vous apprends rien en vous disant que Air Algérie, chaque fois qu'elle a été sollicitée a répondu. Pour ce qui concerne cette opération, l'impact sur les moins bien lotis est certain. Au plan interne, nous avons très vite réagi et nos effectifs ont été mobilisés pour sa réussite. Le dispositif appelle certainement des améliorations ou des modifications pour les prochaines saisons, si toutefois l'Etat considère qu'il faut reconduire cette opération. Si c'était le cas, nous répondrions certainement d'une manière mieux préparée et plus organisée, en offrant des capacités qui seront soumises aux autorités des deux pays et dans la mesure où ces autorisations nous sont données, nous mettrons alors les capacités en conformité avec les demandes.

K. B.-A.

Quelques éléments recueillis au cours de notre entretien

Ouverture prochaine d'une ligne AA Paris-Strasbourg : les demandes d'autorisation de cette ligne directe sont en cours et Air Algérie espère avoir très bientôt le feu vert des autorités aériennes françaises. Tout est prêt, au niveau de la compagnie, pour une mise en exploitation immédiate de cette ligne qui permettra alors aux voyageurs de l'est de la France d'éviter d'aller jusqu'à Metz, Mulhouse ou même pour certains jusqu'en Allemagne pour regagner Alger.

8% d'augmentation du Programme AA pour Paris et le nord de la France par rapport au programme de l'année dernière à la même période. Ainsi et au total, AA a mobilisé 379 774 sièges pour cette saison. AA enregistre, pour l'heure, 60% d'engagement sur les réservations. Sur certains trajets et à certaines dates, les vols sont déjà complets.

Billet électronique : depuis la mise en œuvre, il y a près d'un an, du billet électronique, celui-ci constitue le tiers des ventes de la compagnie à Paris.

ASSURANCES AUTOMOBILES

Près de 30 milliards de dinars réalisés en 2008

Près de 30 milliards de dinars de recettes ont été réalisés en 2008 dans les assurances automobiles. Soit 36,5% de la production additionnelle du secteur des assurances qui a réalisé un chiffre d'affaires de 67,6 milliards de dinars

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Selon le Conseil national des assurances (CNA), le secteur assurantiel national a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 67,6 milliards de dinars contre 53,6 milliards de dinars en 2007, soit une hausse de 26,1%. Les hausses les plus significatives ont été réalisées par les branches IARD (incidents, accidents et risques divers) et automobile avec des taux de croissance de 32,8% et 20,9%, respectivement.

Ainsi, la branche automobile, qui continue à occuper la tête de liste avec un chiffre d'affaires de 29,6 milliards de dinars (+20,9%), a engendré 36,5% de la production additionnelle du secteur des assurances en 2008.

Cette progression a été réalisée grâce à la souscription des garanties dommages (tous risques, dommage collision,…) et par la souscription soutenue par les crédits octroyés pour l'achat de véhicules neufs.

En ce sens, le CNA relève que les risques non obligatoires détiennent plus des trois quarts du marché de l'assurance automobile. En outre, l'augmentation du tarif de la garantie responsabilité civile (RC) et de celui de garantie «dommage collision» a eu une incidence sur le chiffre d'affaires de la branche estimée à quelque 4 points de croissance supplémentaire. Elle est suivie de la branche IARD qui a enregistré un chiffre d'affaires de 25,6 milliards de dinars (+32,8%), réalisant 45,3% de la production additionnelle du secteur sous les effets conjugués de son taux de croissance de 32,8% et de son poids 43,2%.

Selon la même source, dans la branche IARD, c'est la catégorie engineering qui a connu la plus importante hausse (+60%) grâce à la signature de plusieurs contrats importants, notamment dans le cadre des projets d'investissements publics. La branche transport a enregistré un chiffre d'affaires de 5,7 milliards de dinars (+12,2%), une hausse due à la performance du quatrième trimestre (+90,2%) grâce essentiellement à la progression des revenus de la garantie corps aérien. En ce qui concerne la branche des risques agricoles, celle-ci a progressé de 39,4%, enregistrant des revenus de près de 760 millions de dinars. L'importante évolution dans la branche des risques agricoles est due en grande partie à l'augmentation des prix d'achat des céréales, ce qui a contribué à la hausse des recettes de cette branche. Pour ce qui est des assurances de personnes, le bilan a atteint 5,08 milliards de dinars (+46,8%), contribuant de 11% à la production additionnelle du secteur grâce, notamment, à l'apport de l'assurance groupe qui a réalisé plus de 50% de la production de la branche du fait de son taux de croissance de près de 90% et de son poids estimé à plus de 45% des recettes de la branche. L'assurance crédit, quant à elle, poursuit sa progression et enregistre une hausse de 12,7%, à plus de 839 millions, une évolution intimement liée à celle du crédit à la consommation.

En outre, le CNA indique que le marché des assurances reste toujours dominé par les entreprises traditionnelles (SAA, CAAR, CAAT et CNMA) qui détiennent 65% de parts de marché, contre 35%, en augmentation progressive, pour les nouvelles compagnies, créées depuis 1995.

C. B. / APS